

ARRETE

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-anglais (Essex)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-5, D. 612-1-13 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

**Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-anglais (Essex)**

est composée comme suit :

- Charlotte RAULT, Maître de Conférences Présidente
- Paul CAZALBOU, Professeur des Universités
- Jennifer CURTIN, Professeure certifiée
- Christine SOGNO, Professeure certifiée
- Oana MACOVEI, Maître de Conférences
- Ondine AZA, Maître de Conférences
- Sara BRENNAN, Maître de Conférences
- Michael EVGI, Enseignant contractuel
- Elizabeth ARTIGUE, Enseignante contractuelle
- Nathalie CASAMATTA, Professeure Agrégée
- Kristine CHICK, Enseignante contractuelle des Universités
- Greg ELLIS, Professeur certifié
- Michael HARLOW, Enseignant contractuel
- Mariana PUJOL, Maître de Conférences
- Bairbre NI-CHIOSAIN, Maître de Conférences

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 14/03/2024

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNZ